

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2018

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1088)

Tombé

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 2400

présenté par  
Mme Dubost, rapporteure thématique  
à l'amendement n° 1653 de M. Guerini

-----

### ARTICLE 66

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« établit également chaque année un rapport sur la base »,

les mots :

« publie chaque année, dans son rapport, une analyse ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement permet d'inclure dans le rapport annuel de l'AMF les informations relatives conseillers en vote, évitant ainsi la publication d'un second rapport annuel.